

LA PIERRE BLANCHE

SIEGE SOCIAL : BATEAU CHAPELLE « JE SERS »

QUAI DE LA REPUBLIQUE

78700 CONFLANS SAINTE HONORINE

**RAPPORTS
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
RELATIFS
A L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2017**

Isabelle ALEJANDRO

*Expert-comptable /Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles*

4 avenue du Maréchal Foch - 95100 Argenteuil

Tél. 01.34.34.00.34 - Fax 01.30.76.16.84

LA PIERRE BLANCHE

SIEGE SOCIAL : BATEAU CHAPELLE « JE SERS »

QUAI DE LA REPUBLIQUE

78700 CONFLANS SAINTE HONORINE

**RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Isabelle ALEJANDRO

*Expert-comptable /Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles*

4 avenue du Maréchal Foch - 95100 Argenteuil

Tél. 01.34.34.00.34 - Fax 01.30.76.16.84

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2017

Mesdames, Messieurs les adhérents,

OPINION

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'Assemblée Générale du 24 juin 2016, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de LA PIERRE BLANCHE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

J'ai effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé cette mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES DE L'ASSEMBLEE GENERALE

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux membres de l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre l'association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Argenteuil, le 9 mars 2018



Isabelle ALEJANDRO

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

pierre blanche

ASSOCIATION
LA PIERRE BLANCHE
QUAI DE LA REPUBLIQUE
78700 CONFLANS SAINTE HONORINE

Bilan Association

Présenté en Euros

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le				Exercice précédent	
	31/12/2017 (12 mois)				31/12/2016 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires	1 394	1 394				
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Terrains	16 692		16 692	1,80	16 692	2,11
Constructions	128 819	95 833	32 986	3,55	40 556	5,12
Installations techniques, matériel & outillage industriels	2 305	92	2 213	0,24		
Autres immobilisations corporelles	540 094	279 846	260 248	27,99	155 477	19,62
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	36 860		36 860	3,96	13 283	1,68
TOTAL (I)	726 164	377 165	348 999	37,53	226 008	28,52
STOCKS ET EN COURS:						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Créances usagers et comptes rattachés	262 638	49 216	213 421	22,95	19 209	2,42
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel	10 090		10 090	1,09	579	0,07
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	100 560		100 560	10,81	20 620	2,60
Valeurs mobilières de placement	70 082		70 082	7,54	79 606	10,05
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	182 459		182 459	19,62	432 817	54,63
Charges constatées d'avance	4 293		4 293	0,46	13 482	1,70
TOTAL (II)	630 120	49 216	580 904	62,47	566 313	71,48
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	1 356 284	426 381	929 903	100,00	792 321	100,00

PASSIF	Exercice clos le		Exercice précédent	
	31/12/2017		31/12/2016	
	(12 mois)		(12 mois)	
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:				
FONDS PROPRES				
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Ecart de réévaluation				
Réserves				
Report à nouveau	374 267	40,25	377 034	47,59
Résultat de l'exercice	-38 584	-4,14	-2 767	-0,34
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Apports				
. Legs et donation				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
-Ecart de réévaluation				
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	376 416	40,48	279 242	35,24
-Provisions réglementées				
-Droits des propriétaires (commodat)				
TOTAL(I)	712 099	76,58	653 509	82,48
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
TOTAL (II)				
FONDS DEDIÉS				
. Sur subventions de fonctionnement	17 000	1,83	17 000	2,15
. Sur autres ressources				
TOTAL(III)	17 000	1,83	17 000	2,15
DETTES				
Emprunts et dettes assimilées	9 816	1,06	10 583	1,34
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	64 705	6,96	52 780	6,66
Autres	126 283	13,58	58 448	7,38
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL(IV)	200 804	21,59	121 811	15,37
Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF	929 903	100,00	792 321	100,00

ENGAGEMENTS REÇUS

Legs nets à réaliser :

- acceptés par les organes statutairement compétents
- autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre

ENGAGEMENTS DONNÉS

COMPTE DE RÉSULTAT

Exercice clos le
31/12/2017
(12 mois)Exercice précédent
31/12/2016
(12 mois)Variation
absolue
(12 mois)

%

	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Ventes de marchandises								
Production vendue de biens	129		129	100,00			129	N/S
Prestations de services								
Montants nets produits d'expl.	129		129	100,00			129	N/S
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation			197 531	N/S	157 582	17,51	39 949	25,35
Cotisations								
(+)Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs								
Autres produits			972 216	N/S	661 088	73,46	311 128	47,06
Reprise sur provisions, dépréciations			118 206	N/S	81 245	9,03	36 961	45,49
Transfert de charges								
Sous-total des autres produits d'exploitation			1 287 953	N/S	899 915	100,00	388 038	43,12
Total des produits d'exploitation (I)			1 288 082	N/S	899 915	100,00	388 167	43,13
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Exédent transféré (II)								
PRODUITS FINANCIERS:								
De participations								
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif								
Autres intérêts et produits assimilés			1 027	796,12	1 655	0,18	-628	-37,94
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (III)			1 027	796,12	1 655	0,18	-628	-37,94
PRODUITS EXCEPTIONNELS:								
Sur opérations de gestion			1 008	781,40	1	0,00	1 007	N/S
Sur opérations en capital								
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Total des produits exceptionnels (IV)			1 008	781,40	1	0,00	1 007	N/S
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			1 290 118	N/S	901 571	100,18	388 547	43,10
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT			-38 584	N/S	-2 767	-0,30	-35 817	N/S
TOTAL GENERAL			1 328 702	N/S	904 338	100,49	424 364	46,93
CHARGES D'EXPLOITATION:								
Achats de marchandises								
Variations stocks de marchandises								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements								
Autres achats non stockés			161 102	N/S	137 961	15,33	23 141	16,77
Services extérieurs			360 724	N/S	349 740	38,86	10 984	3,14
Autres services extérieurs			58 269	N/S	31 550	3,51	26 719	84,69
Impôts, taxes et versements assimilés			12 078	N/S	13 027	1,45	-949	-7,27
Salaires et traitements			440 464	N/S	215 480	23,94	224 984	104,41
Charges sociales			146 825	N/S	65 875	7,32	80 950	122,88
Autres charges de personnel								
Subventions accordées par l'association								

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
.Sur immobilisations : dotation aux amortissements	58 089	N/S	47 469	5,27	10 620	22,37
.Sur immobilisations : dotation aux dépréciations						
.Sur actif circulant : dotation aux dépréciations	49 216	N/S	33 910	3,77	15 306	45,14
.Pour risques et charges : dotation aux provisions						
(-)Engagements à réaliser sur ressources affectées						
Autres charges	5 278	N/S	40	0,00	5 238	N/S
Total des charges d'exploitation (I)	1 292 045	N/S	895 051	99,46	396 994	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Déficit transféré (II)						
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (III)						
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Sur opérations de gestion	2 381	N/S	5 791	0,64	-3 410	-58,87
Sur opérations en capital	34 275	N/S	3 495	0,39	30 780	880,69
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Total des charges exceptionnelles (IV)	36 656	N/S	9 287	1,03	27 369	294,70
Participation des salariés aux résultats (V)						
Impôts sur les sociétés (VI)						
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	1 328 702	N/S	904 338	100,49	424 364	46,93
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT						
TOTAL GENERAL	1 328 702	N/S	904 338	100,49	424 364	46,93

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
PRODUITS :						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
TOTAL						
CHARGES :						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services						
Prestations						
Personnel bénévole						
TOTAL						

Annexes

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2017 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2016 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 929 902,89 E.

Le résultat net comptable est une perte de 38 583,62 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 04/04/2018 par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 726 164

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 394			1 394
Immobilisations corporelles	530 406	191 779	34 275	687 910
Immobilisations financières	13 283	23 577		36 860
TOTAL	545 083	215 356	34 275	726 164

Amortissements et provisions d'actif = 377 165

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 394			1 394
Immobilisations corporelles	317 681	58 089		375 771
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	319 076	58 089		377 165

Détail des immobilisations et taux d'amortissements

Nature des biens immobilisés	Montant			Durée
Logiciels	1 394			1 ans
Amenagement terrain andresy	16 692			10 ans
Immeuble bretagne	10 819			20 ans
Immeuble conflans	118 000			20 ans
Materiel industriel	2 305			5 ans
Agencements divers	19 184			10 ans
Agencets divers marechal foch	12 694			10 ans
Amenagement installation andresy	54 767			de 5 à 10 ans
Agencement pointil	17 403			de 3 à 7 ans
Agencement maison 3	94 285			10 ans
Agencets bateaux	116 777			de 5 à 10 ans
Amenagement entrepot	42 898			de 5 à 7 ans
Agencement ltt	1 986			5 ans
Materiel de transport	97 991			de 2 à 10 ans
Bateaux	55 084			de 5 à 10 ans
Mat.bureau & informatique	23 269			de 3 à 5 ans
Materiel bureau pointe	2 160			de 3 à 5 ans
Mobilier	1 595			de 4 à 5 ans
TOTAL	689304			

Etat des créances = 414 439

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	36 860		36 860
Actif circulant & charges d'avance	377 580	377 580	
TOTAL	414 439	377 580	36 860

Provisions pour dépréciation = 49 216

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	33 910	49 216		33 910	49 216
Comptes financiers					
TOTAL	33 910	49 216		33 910	49 216

Produits à recevoir par postes du bilan = 100 560

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	100 560
Disponibilités	
TOTAL	100 560

Charges constatées d'avance = 4 293

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Etat des dettes = 200 804

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	9 816	9 816		
Fournisseurs	64 705	64 705		
Dettes fiscales & sociales	126 283	126 283		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	200 804	200 804		

Charges à payer par postes du bilan = 55 475

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	19 723
Dettes fiscales & sociales	35 752
Autres dettes	
TOTAL	55 475

Annexes (suite)

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 100 560

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Deb et cred divers produits a recevoir(468700)	100 560
TOTAL	100 560

Charges constatées d'avance = 4 293

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance(486000)	4 293
TOTAL	4 293

Charges à payer = 55 475

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fourn factures non parvenues.(408100)	19 723
TOTAL	19 723

Dettes fiscales et sociales	Montant
Pers congés à payer(428200)	25 120
Org.soc. congés à payer(438200)	10 279
Etat autres charges à payer(448600)	353
TOTAL	35 752

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS ASSOCIATIFS

	Au 01/01/2017	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/2017
Réserves de trésorerie	377 034	-2 767		374 267
Fondations fonds affectés	379 700	97 174		476 874
	8 000			8 000
Reprise fondation fonds affectés	-107 746			-107 746
	- 712			- 712
Provision pour risque	0			0
Provision pour remise en état	0			0
Résultat	-2 767	+ 2 767	-38 584	- 38 584
Total Fonds associatifs	653 509	97 174	-38 584	712 099

LA PIERRE BLANCHE
SIEGE SOCIAL : BATEAU CHAPELLE « JE SERS »
QUAI DE LA REPUBLIQUE
78700 CONFLANS SAINTE HONORINE

RAPPORT SPECIAL
DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Isabelle ALEJANDRO
Expert-comptable /Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles
4 avenue du Maréchal Foch - 95100 Argenteuil
Tél. 01.34.34.00.34 - Fax 01.30.76.16.84

RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Mesdames, Messieurs les adhérents,

En ma qualité de commissaire aux comptes de l'association LA PIERRE BLANCHE, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il ne m'appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions réglementées, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont j'ai été avisée ou que j'aurais découvertes, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, j'ai été avisée de la convention mentionnée à l'article L. 612-5 du code de commerce qui a été passée en août 2017 avec l'association LA CITE DE LA PIERRE BLANCHE, dont le conseil d'administration comporte des administrateurs qui font également partie de votre conseil d'Administration. Cette convention prévoit diverses prestations rendues et facturées par votre association qui figurent dans les produits pour un montant total de 342 603 € se décomposant comme suit :

- Mise à disposition du personnel :	173 155 €
- Fourniture des repas :	122 100 €
- Divers services rendus :	19 198 €
- Charges de structure :	28 150 €

Fait à Argenteuil, le 9 mars 2018



Isabelle ALEJANDRO